

DANGER DE CLASSE 1

Matières et objets explosibles



N° 1

divisions 1.1, 1.2 et 1.3

Signe conventionnel (bombe explosant),
noir sur fond orange,
chiffre " 1 " dans le coin inférieur



N° 1.4



N° 1.5



N°1.6

Chiffres noirs sur fond orange. Ils doivent mesurer environ 30 mm de haut et 5 mm d'épaisseur
(pour une étiquette de 100 mm x 100 mm), chiffre " 1 " dans le coin inférieur

** indication de la division – à laisser en blanc si les propriétés explosives constituent le risque subsidiaire.

* indication du groupe de compatibilité – à laisser en blanc si les propriétés explosives constituent le risque subsidiaire

DANGER DE CLASSE 2

Gaz



N° 2.1

Gaz inflammables

signe conventionnel (flamme), noir ou blanc sur
fond rouge, chiffre " 2 " dans le coin inférieur



N° 2.2

Gaz non-inflammables, non toxiques

Signe conventionnel (bouteille à gaz),
noir ou blanc sur fond vert, chiffre
" 2 " dans le coin inférieur



N° 2.3

Gaz toxiques

Signe conventionnel
(tête de mort sur deux tibias), noir sur fond blanc,
chiffre " 2 " dans le coin inférieur

DANGER DE CLASSE 3

Liquide inflammables



N° 3

Signe conventionnel (flamme), noir ou
blanc sur fond rouge, chiffre " 3 " dans
le coin inférieur

DANGER DE CLASSE 4.1

Matières solides inflammables,
matières autoréactives et
matières explosibles désensibilisées



Signe conventionnel (flamme)
noir sur fond blanc,
barré de sept bandes verticales rouges,
chiffre " 4 " dans le coin inférieur

DANGER DE CLASSE 4.2

Matières spontanément
inflammables



Signe conventionnel (flamme)
noir sur fond blanc (moitié supérieure)
et rouge (moitié inférieure),
chiffre " 4 " dans le coin inférieur

DANGER DE CLASSE 4.3

Matières qui au contact de l'eau,
dégage des gaz inflammables



Signe conventionnel (flamme)
noir ou blanc, sur fond bleu
chiffre " 4 " dans le coin inférieur

DANGER DE CLASSE 5.1

Matières comburantes



N° 5.1

Signe conventionnel (flamme au-dessus d'un cercle), noir sur fond jaune, chiffre " 5.1 " dans le coin inférieur chiffre " 5.2 " dans le coin inférieur

DANGER DE CLASSE 5.2

Peroxydes organiques



N° 5.2

DANGER DE CLASSE 6.1

Matières toxiques



N° 6.1

Signe conventionnel (tête de mort sur deux tibias), noir sur fond blanc, chiffre " 6 " dans le coin inférieur

DANGER DE CLASSE 6.2

Matières infectieuses



N° 6.1

La moitié inférieure de l'étiquette peut porter les mentions " Matières infectieuses " et " En cas de dommage ou de fuite avertir immédiatement les autorités de la Santé Publique " Signe conventionnel (trois croissants sur un cercle) et mentions en noir sur fond blanc, chiffre " 6 " dans le coin inférieur

DANGER DE CLASSE 7

Matières radioactives



N° 7A

Signe conventionnel (trèfle) noir sur fond blanc, texte (obligatoire) en noir dans la moitié inférieure de l'étiquette :

« RADIOACTIVITE »
« CONTENU ... »
« ACTIVITE ... »

Le mot « RADIOACTIVE » doit être suivi d'une barre verticale rouge
chiffre " 7 " dans le coin inférieur



N° 7B

Signe conventionnel (trèfle) noir sur fond jaune avec bordure blanche (moitié supérieure) et blanc (moitié inférieure),
texte (obligatoire) en noir dans la moitié inférieure de l'étiquette : « RADIOACTIVITE »
« CONTENU ... », « ACTIVITE ... »

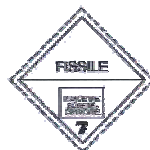
Dans une case à bord noir : « INDICE DE TRANSPORT »

Le mot « RADIOACTIVE » doit être suivi de deux barres verticales rouges
chiffre " 7 " dans le coin inférieur



N° 7C

Le mot « RADIOACTIVE » doit être suivi de trois barres verticales rouges
chiffre " 7 " dans le coin inférieur



N° 7E

Matières fissiles de la classe 7,

Fond blanc, texte (obligatoire) en noir dans la moitié supérieure de l'étiquette : « FISSILE »
Dans un encadré noir à la partie inférieure de l'étiquette : « INDICE DE SECURITE-CRITICITE »,
chiffre " 7 " dans le coin inférieur

DANGER DE CLASSE 8

Matières corrosives



N° 8

Signe conventionnel (liquides déversés de deux tubes à essai en verre et attaquant une main et un lingot en métal), noir sur fond blanc (moitié supérieure) et noir avec bordure blanche (moitié inférieure), chiffre " 8 " en blanc dans le coin inférieur

DANGER DE CLASSE 9

Matières et objets dangereux divers



N° 9

Signe conventionnel (sept lignes verticales dans la moitié supérieure), noir sur fond blanc, chiffre " 9 " dans le coin inférieur